

Réchauffement climatique : +4°C en France métropolitaine d'ici la fin du siècle ?

Publié le 15 mai 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Le Conseil national de la transition écologique qui est une instance consultée en matière de politiques environnementales retient l'hypothèse d'un réchauffement climatique pouvant aller jusqu'à 4°C en France métropolitaine d'ici la fin du siècle.

Alors que l'[accord de Paris de 2015](#) prévoyait que les États signataires réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre afin de contenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C, le Conseil national de la transition écologique (CNTE), dans un [avis du 4 mai 2023](#), estime qu'il faut s'attendre à un réchauffement climatique pouvant aller jusqu'à +4°C en France métropolitaine, c'est-à-dire au-delà de la moyenne mondiale de 3,2°C prévue par le 6e rapport du [GIEC](#). Cependant cette trajectoire est à relativiser, notamment concernant les territoires d'outre-mer.

Une position unanime

L'avis résulte d'un **consensus** entre représentants des collectivités territoriales, ONG, syndicats, patronat et parlementaires. À travers un vote unanime, le CNTE invite le gouvernement à intégrer une *"analyse lucide de l'évolution du climat"* dans sa trajectoire d'adaptation au changement climatique afin de mieux accompagner les collectivités, les entreprises et les citoyens.

L'objectif étant de limiter la concentration en gaz à effet de serre à l'échelle locale, le CNTE appelle à :

- **transférer cette trajectoire d'adaptation aux collectivités** territoriales afin qu'elles puissent s'adapter au réchauffement climatique en fonction de leurs contraintes locales ;
- *"accompagner les collectivités, les entreprises et les citoyens dans l'ensemble des actions nécessaires à l'adaptation"*, autant dans leurs dimensions techniques et financières qu'éducatives.

Vers une nouvelle stratégie d'adaptation ?

Selon l'avis, les politiques se doivent de prendre en considération les conséquences d'une **hypothèse de réchauffement climatique supérieure aux 2°C prévus par l'Accord de Paris** de 2015. Le CNTE souligne le besoin de mesures fortes afin d'atteindre les objectifs de ce dernier :

- d'une part, l'avis du CNTE conseille d'aligner la loi de programmation énergie-climat, qui vise à répondre à l'urgence écologique et climatique, sur la trajectoire d'adaptation au changement climatique ;
- d'autre part, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) adoptée en 2022 prévoit déjà un objectif de neutralité carbone d'ici 2050. L'avis du CNTE propose sa réévaluation afin d'intégrer un *"objectif de réduction de 55% des émissions nettes de l'Union Européenne d'ici 2023 par rapport à 1990"*.

Enfin, cet avis du CNTE va servir de base à l'élaboration du **nouveau Plan national d'adaptation au réchauffement climatique** prévu pour 2024, destiné à prévenir les risques environnementaux, sociaux et économiques qui vont affecter chaque territoire. Ce plan devrait annoncer des mesures notamment techniques concernant les domaines du bâtiment et des transports, ainsi qu'une stratégie de restauration des écosystèmes.